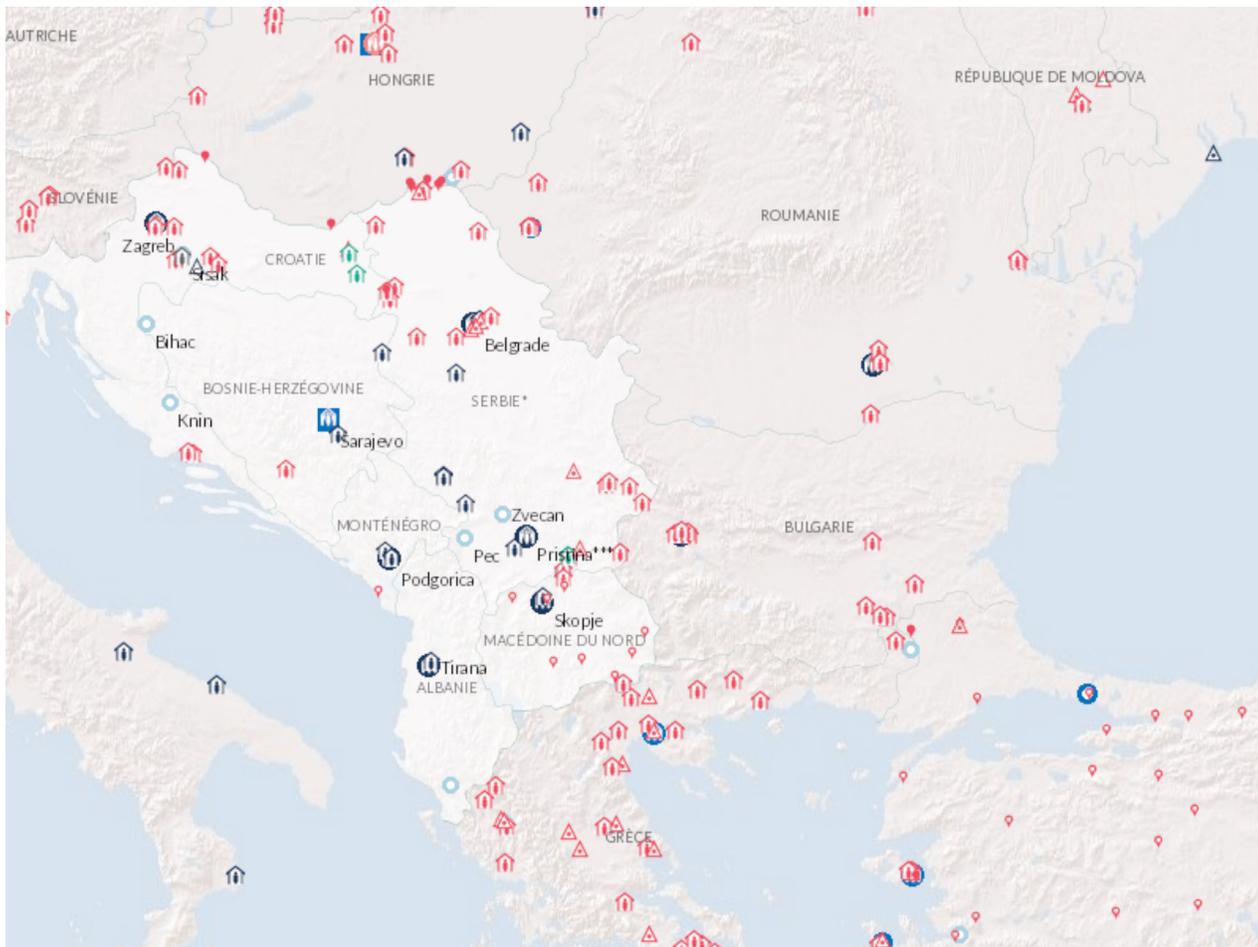
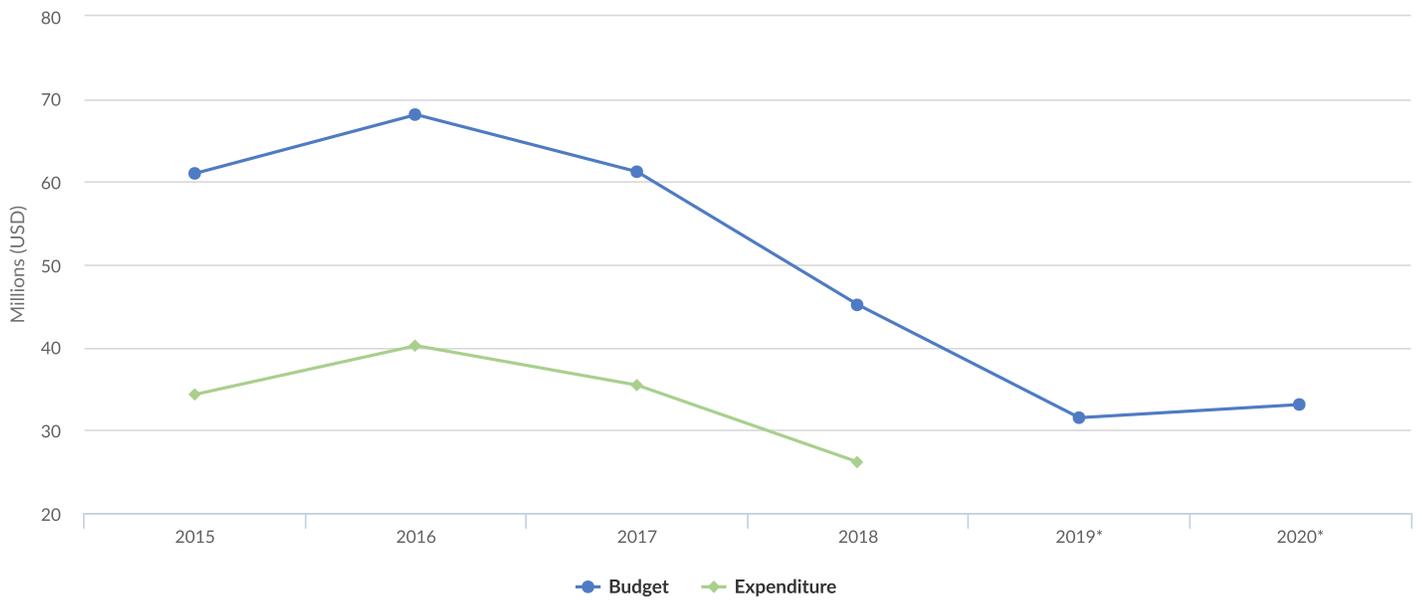


## Subregion: South-Eastern Europe

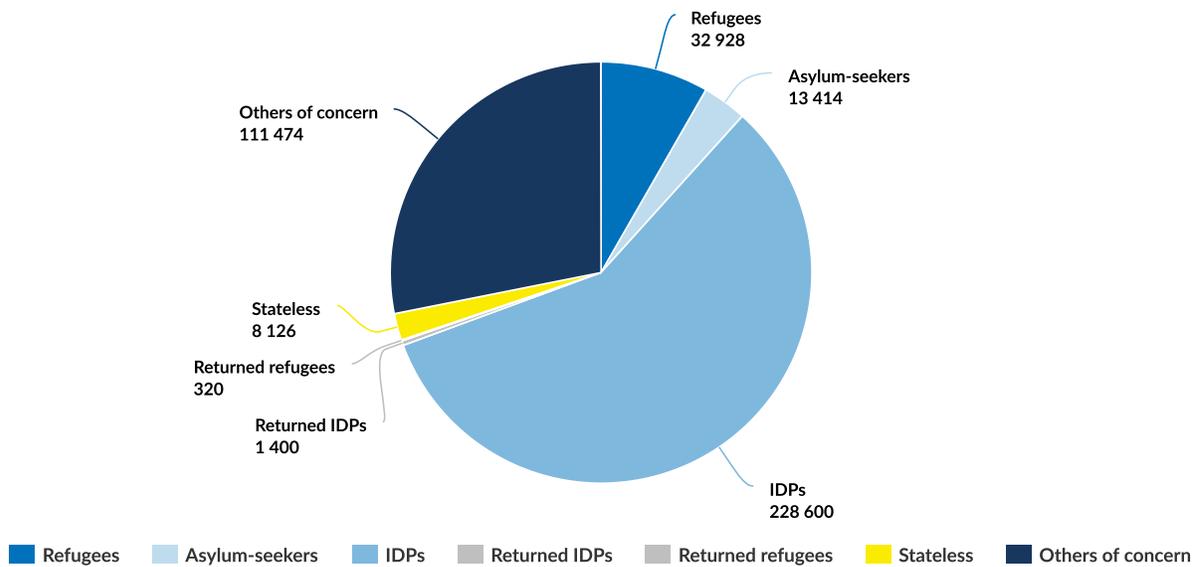
| Bosnie-Herzégovine | Monténégro | Serbie et Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité) | Ex-République yougoslave de Macédoine |



## Budgets and Expenditure in Subregion South-Eastern Europe



## People of Concern - 2020 [projected]



## Environnement opérationnel

Les pays d'Europe du Sud-Est ont une longue expérience de l'accueil de personnes en quête de protection internationale, notamment de réfugiés, de déplacés internes et d'apatrides. Pendant les années 90, les réfugiés et les déplacés internes étaient essentiellement originaires de la région, mais plus récemment, un nombre croissant de personnes, parmi lesquelles certaines ont besoin d'une protection internationale, viennent de plus loin, en particulier d'Afghanistan, de la République islamique d'Iran, du Pakistan, de Palestine, de la République arabe syrienne, de Somalie et de pays d'Afrique du Nord. Ces personnes transitent par l'Europe du Sud-Est via la Turquie et la Grèce. La grande majorité d'entre elles continuent de se déplacer illégalement vers l'Europe de l'Ouest. Beaucoup présentent de multiples demandes d'asile dans un ou plusieurs pays d'Europe du Sud-Est durant leur transit, mais la grande majorité part avant que leur demande d'asile n'ait été traitée et leurs besoins de protection déterminés. Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, quelque 5900 personnes avaient une procédure d'asile en cours ou avaient reçu le statut de réfugié.

Comme l'Union européenne et ses États membres renforcent leurs mécanismes de contrôle aux frontières, un nombre croissant de personnes dans des mouvements mixtes, parmi lesquelles certaines peuvent avoir besoin d'une protection internationale, continuent d'arriver en Europe du Sud-Est. Les mécanismes d'asile existants sont encore insuffisamment équipés ou inadaptés face à cette nouvelle situation, en dépit des efforts qui ont été déployés pour mettre en place et élargir la capacité des fonctionnaires compétents (bureaux d'asile, police des frontières et autres institutions et ministères compétents), notamment par la formation et d'autres activités d'apprentissage, ainsi que par le suivi des révisions législatives pour mieux identifier et protéger les personnes en quête d'une protection internationale. Les capacités d'asile dans la région doivent être étendues et renforcées pour combler les lacunes existantes dans le cycle de l'asile, depuis l'identification, l'orientation et la fourniture de services, jusqu'à la détermination des besoins de protection et du statut de réfugié, ainsi qu'au soutien aux solutions durables, notamment les retours lorsque aucun besoin de protection internationale ou d'autres motifs pour rester dans le pays hôte n'ont été identifiés. Le processus d'adhésion à l'Union européenne représente un moyen important, mais aussi une occasion unique d'aider les pays de la région à s'attaquer à ces problèmes.

De plus, la région abrite encore 5000 personnes risquant l'apatridie. L'environnement de protection de ces personnes s'est amélioré dans la région, avec l'introduction de nouvelles dispositions législatives, en partie grâce à la collaboration du HCR avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et les bureaux des médiateurs. Cette tendance positive devrait probablement se poursuivre avec les récentes adhésions aux conventions sur l'apatridie, les nouvelles procédures de détermination de l'apatridie et les changements législatifs qui préviennent ou corrigent l'apatridie. Le manque de documents d'identité personnels, ainsi que, dans certains pays, le recueil de données globales sur les personnes risquant l'apatridie restent problématiques.

Le HCR continuera de fournir une aide juridique et un soutien en matière de violences sexuelles et de genre aux personnes déplacées dans la région pendant les conflits des années 90, tout en travaillant étroitement avec l'OSCE pour conseiller et appuyer le programme régional de logement qui devrait être complété fin 2021.

En 2020, le HCR visera quatre principaux objectifs :

1. Consolider les capacités des États et d'autres parties prenantes à faire face aux mouvements mixtes et à identifier les personnes ayant besoin d'une protection internationale, en les aidant à aligner leur législation et leurs pratiques relatives à l'asile sur les normes internationales et de l'Union européenne et à en garantir l'application effective par la mise en œuvre d'une initiative d'assurance qualité.
2. Créer des synergies entre les activités des organisations internationales et régionales pertinentes et, en s'appuyant sur les initiatives en cours et les forums existants, identifier des domaines où des approches communes peuvent être mises au point pour apporter un soutien plus ciblé aux États, dans une optique de rentabilité et d'éviter les activités faisant double emploi.
3. Continuer à encourager les États à prendre des mesures en vue d'éliminer l'apatridie et à offrir une aide juridique aux personnes risquant l'apatridie dans la région.
4. Aider les États d'Europe du Sud-Est à trouver des solutions durables, notamment pour les personnes déplacées originaires de la région.

## 2020 Budget for South-Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Albania	2,962,414	184,776	0	0	3,147,190
Bosnia and Herzegovina	9,423,219	614,112	0	0	10,037,331
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	2,689,315	779,388	0	0	3,468,704
Montenegro	2,258,135	249,866	0	0	2,508,001
North Macedonia	4,230,020	321,248	0	0	4,551,269
Serbia	6,936,242	2,447,118	0	0	9,383,360
<b>Total</b>	<b>28,499,345</b>	<b>4,596,509</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33,095,854</b>

